

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés  
Vu l'article L712-6-1 modifié  
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 19 avril 2024 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 17-2024</i></p>	<p>ADOPTION DE LA DELIBERATION</p> <p>Modification de parcours de la Faculté des Sciences et Techniques : le Master « Optique Image Vision Multimédia », parcours « Photonics for Security Reliability and Safety (PSRS) » devient le parcours « Intelligent Photonics for Security Reliability Sustainability and Safety (IPSRS) »</p>
--	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la modification de parcours de la Faculté des Sciences et Techniques : le Master « Optique Image Vision Multimédia », parcours « Photonics for Security Reliability and Safety (PSRS) » devient le parcours « Intelligent Photonics for Security Reliability Sustainability and Safety (IPSRS) ».

Document annexé et consultable à la DFIP.

A Saint Etienne le 23 avril 2024

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président à la Formation et  
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

POUR :	22	CONTRE :	0	ABST :	0
--------	----	----------	---	--------	---





